

## COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

### ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Cécile FALIÈS, Pauline GUINARD

**Coefficient : 3**

**Durée de préparation :** 1 heure ; durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 à 20 minutes d'exposé et 10 à 15 minutes de questions

**Type de sujet donné :** carte au 1/25 000<sup>e</sup> sur la France complétée de deux à trois documents d'appoint (photographie, document iconographique, texte, document cartographique, tableau statistique) aidant à traiter le sujet indiqué

**Modalités de tirage du sujet :** tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

**Liste des ouvrages généraux autorisés :** aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés :** atlas

Le jury a entendu 11 exposés, qui reçoivent des notes allant de 6 à 20.

Tous les candidats ont répondu à l'exercice en commentant la carte proposée à partir du sujet donné, tout en s'appuyant sur les documents annexes. Ces derniers pourraient néanmoins encore être plus précisément analysés de façon à nourrir – et non pas seulement à illustrer – les propos des candidats.

Ont été valorisées les prestations des candidats capables de développer, pendant l'exposé comme lors de la reprise, un raisonnement géographique, fondé sur un vocabulaire approprié, sur un sens de la mise en contexte de la carte traitée.

L'appréciation des exposés s'est appuyée sur trois critères principaux :

- la capacité du candidat à traiter le sujet proposé à partir de la carte, ce qui supposait en particulier d'être capable de définir les termes du sujet et de délimiter l'espace à traiter à partir de l'énoncé donné. Ainsi, le sujet « Les activités industrielles sur la carte d'Oyonnax-Gorges de l'Ain, PNR du Haut-Jura » invitait la candidate à traiter des activités industrielles sur l'ensemble de la feuille et pas simplement autour de la « Plastic Vallée », alors que la notion de vallée était à comprendre aussi par analogie avec la « Silicon Valley ».
- la précision du vocabulaire géographique. Le jury attend une maîtrise des notions élémentaires telles que centre / périphérie, métropole, technopôle / technopôle, périurbanisation, frontière, etc., concepts que les candidats doivent savoir non seulement définir brièvement mais aussi utiliser à bon escient.
- la capacité du candidat à réfléchir, à émettre des hypothèses et à construire un raisonnement au moment de la reprise. Ainsi, les candidats ne doivent pas être surpris si le jury leur demande, par exemple, de proposer une rapide typologie. À cet égard, sur le sujet « Forêt et urbanisation sur la carte de Forêts de Montmorency de

l’Isle-Adam et de Carnelle », la candidate a su faire preuve d’à-propos en commençant par proposer des critères en vue de dresser une typologie des espaces présentant différentes relations entre forêt et urbanisation.

À l’inverse, ont été pénalisés les exposés souffrant d’un manque ou d’une absence de définition des termes de sujet, ainsi que ceux présentant des erreurs factuelles et des jugements de valeur. Par exemple, sur le sujet « Les effets frontière sur la carte de Calais », le candidat a été sanctionné parce qu’il ne savait pas que le Royaume-Uni n’appartenait pas à l’espace Schengen, ce qui est crucial pour comprendre les impacts de la présence de la frontière sur cet espace. Pour éviter ce genre d’erreurs, mais également celles liées à une mauvaise ou un manque de définition du site et de la situation d’un espace, le jury ne peut que conseiller aux candidats de mieux utiliser l’atlas pendant leur préparation.

Comme chaque année, certaines notions telles que ségrégation, synapse ou bien encore patrimonialisation sont utilisées de manière abusive par les candidats. Pour le sujet « Vannes et son littoral sur la carte de Vannes-Golfe du Morbihan », il aurait ainsi été plus pertinent de présenter Vannes comme un port que comme une synapse.

Nous rappellerons ici trois points fondamentaux, qui doivent guider la préparation des candidats :

- premièrement, nous attendons que les candidats traitent le sujet proposé et sanctionnons fortement les exposés considérés comme hors sujet. Le libellé doit structurer la problématique. Nous invitons donc les candidats et leurs préparateurs à bien insister sur l’introduction : celle-ci doit livrer, comme à l’écrit, une analyse rigoureuse du sujet, ce qui implique notamment de définir clairement les termes du libellé, mais aussi de préciser l’espace concerné par celui-ci. Nous encourageons également les candidats à formuler explicitement leur problématique sous forme d’une phrase, claire, structurée, mobilisant les mots clés, qui leur servira de fil directeur pour l’exposé et montrera que le sujet est bien pris en compte. Nous rappelons également que la reprise *in extenso* du sujet, sous une forme plus ou moins interrogative, ou une suite de questions ne saurait constituer une problématique. De la même façon, une annonce claire du plan sera toujours valorisée.
- deuxièmement, l’exercice n’est pas une dissertation générale, tentant une rapide synthèse de la question proposée, vaguement appliquée à la carte. Il s’agit bien d’un commentaire de carte avec documents, le candidat *devant* partir de cet ensemble documentaire pour éclairer le sujet. Ceci implique à nouveau de bien insister sur la singularité de l’espace traité, tout en étant capable de l’inscrire dans un espace plus vaste. Le sujet « Cayenne : une périphérie nationale, un centre régional ? » invitait notamment à un aller-retour constant entre les différentes échelles, non pour sortir de la carte (et donc du sujet), mais bien pour montrer que le candidat est capable de mettre en évidence, à l’échelle locale, les conséquences de phénomènes se déployant à plusieurs échelles.

- troisièmement, nous soulignons le caractère essentiel de la reprise. C'est un temps fondamental de l'interrogation, qui influence considérablement la note finale. Le jury ne pose aucune question piège et la reprise n'a pas pour but de faire baisser la note du candidat. Elle vise au contraire à aider les candidats désarçonnés à se reprendre. La reprise permet aussi au jury de faire la part entre les erreurs liées au stress, l'aisance rhétorique de certains candidats et l'appropriation réelle des questionnements géographiques par ces derniers. Elle permet de préciser les termes utilisés, d'éclairer certains points restés trop allusifs ou peu clairs, d'approfondir tel ou tel autre que le candidat n'a pas développé pendant son exposé. L'attitude du candidat pendant la reprise, comme d'ailleurs tout au long de l'interrogation, devrait donc être une attitude d'ouverture, constructive plus que défensive. Nous attendons en effet du candidat qu'il soit réactif, qu'il écoute les questions – même s'il doit demander au jury de les reformuler lorsqu'il ne les comprend pas – et qu'il cherche à y répondre de façon argumentée. Nous souhaitons des réponses précises, appuyées sur la carte. Lorsque le candidat ignore la réponse à une question, il est en droit de dire qu'il ne sait pas ou de demander au jury de préciser le sens d'un terme qu'il ne comprend pas. Nous attendons en revanche qu'il essaie de construire une hypothèse pertinente à partir de la carte, même si cette hypothèse est finalement erronée.

Le jury a parfaitement conscience de la difficulté de l'exercice et du temps limité de la préparation. Nous n'exigeons pas des candidats une connaissance érudite ni de la discipline ni du territoire français. Nous cherchons en revanche à évaluer les capacités de réflexion et d'argumentation des candidats. Nous encourageons donc les candidats à se préparer dans ce sens et à ne pas chercher à substituer la récitation et l'érudition au questionnement et au raisonnement géographiques. En outre, pour que les candidats puissent donner le meilleur d'eux-mêmes le jour de l'oral, nous nous saurions que leur conseiller d'arriver, autant que possible, reposés à l'épreuve.

Nous tenons pour conclure à féliciter l'ensemble des candidats de cette année, pour le travail accompli et le sérieux dont ils ont fait preuve. Nous encourageons bien évidemment les recalés de cette année à se représenter l'année prochaine. Nous saluons également le travail des préparateurs.

## Sujets proposés

1. Les effets frontière sur la carte de Calais – Carte 1/25000<sup>e</sup> (2103 ET), une carte, une photographie commentée.
2. Cayenne : une périphérie nationale, un centre régional ? – Carte au 1/25000<sup>e</sup> (B 4713), une carte, une photographie.
3. L'arrière-pays sur la carte de Cannes-Grasse-Côte d'Azur – Carte 1/25000<sup>e</sup> (3643 ET), une photographie, une carte.
4. Cognac et ses espaces ruraux – Carte 1/25000<sup>e</sup> (1632 O), une photographie, un document statistique.
5. De la mine au tourisme sur la carte de Decazeville – Carte 1/25000<sup>e</sup> (2338 O), deux photographies, un document statistique.

6. La périurbanisation sur la carte de Dijon – Carte 1/25000<sup>e</sup> (3123 O), deux cartes, un document statistique.
7. Forêt et urbanisation sur la carte de Forêts de Montmorency de l'Isle-Adam et de Carnelle – Carte 1/25000<sup>e</sup> (2313 OT), un texte, une photographie.
8. Le vignoble sur la carte de Nuits-St-Georges – Carte 1/25000<sup>e</sup> (3023 OT), une carte, un document iconographique.
9. Les activités industrielles sur la carte d'Oyonnax-Gorges de l'Ain, PNR du Haut-Jura – Carte 1/25000<sup>e</sup> (3328 OT), un texte, un document statistique.
10. Strasbourg et la frontière – Carte 1/25000<sup>e</sup> (3816 OT), un document iconographique, une photographie.
11. Vannes et son littoral sur la carte de Vannes-Golfe du Morbihan – Carte 1/25000<sup>e</sup> (0921 OT), un texte, une photographie.